

DLE Direction des Laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements

RAPPORT



82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél: 01.41.19.53.64 E-mail: receptionlabo@siaap.fr

Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n°1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Votre commande: VALORISATION AGRO BTF (3624)

Nom de projet : SAV

Echantillon(s) reçu(s) le : 19/03/2021

N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-2021-1441 Rapport autorisé le : 31-MARS -2021 14:03 SIAAP SEINE AVAL Delphine LEGRAND FROMAINVILLE BP104 78603

MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.

r : délai trop long entre le prélèvement et la réception laboratoire.

Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO21-30503 / BTF prélevé le 17-MARS -2021 00:00

Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse			Résultat	Unité	Valeur maximale à Unité dépasser pour m valorisation agri	
Semaine prélèvement		19/03/2021			11	-		
Matières Sèches	NF EN 15934	19/03/2021	*		53	%		
Matières Volatiles interne %MB	Méthode interne 26-LAB- MOP-126	19/03/2021	*	4	18.31	% sur brute		
C élémentaire brut	NF EN 15407	23/03/2021	*		13.38	% sur brute		
C élémentaire TMB	NF EN 15407	23/03/2021	*		133.80	kg/(t MB)		
N élémentaire brut	NF EN 15407	23/03/2021	*		0.96	% sur brute		
N élémentaire TMB	NF EN 15407	23/03/2021	*		9.60	kg/(t MB)		
Rapport C/N	Calcul	23/03/2021			13.9	-		
Sélénium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (norme abrogée), NF EN ISO 17294-2	30/03/2021	*		4.2	mg/(kg MS)		
Mercure	NF EN 13346 décembre 2000 (norme abrogée), NF EN ISO 17852	24/03/2021	*		1.1	mg/(kg MS)	10	mg/(kg MS)
Aluminium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	24/03/2021	*		11161	mg/kg MS		
Bore	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	24/03/2021			<34	mg/kg MS		
CALCIUM (en CaO)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	24/03/2021	*		7.69	% sur brute		
Cadmium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	24/03/2021	*		2.5	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Cobalt	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	24/03/2021	*		6.5	mg/kġ MS		
Chrome	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	24/03/2021	*		68.7	mg/kg MS	1000	mg/kg MS

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.



Service public de l'assainissement francilien

DLE Direction des Laboratoires et de **l'Environnement** Laboratoire d'Analyses et **Prélèvements**

RAPPORT



82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél: 01.41.19.53.64 E-mail: receptionlabo@siaap.fr

Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n°1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Analyse	Méthode	Date d'analyse			Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #		
Cuivre	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	24/03/2021	*		653	mg/kg MS	1000	mg/kg MS	
Fer	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	24/03/2021	*		93814	mg/kg MS			
POTASSIUM (en K2O)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	24/03/2021	*		0.13	% sur brute			
Arsenic	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (norme abrogée), NF EN ISO 17294-2	30/03/2021	*		5.0	mg/kg MS			
MAGNÉSIUM (en MgO)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	24/03/2021	*		0.63	% sur brute			
Manganèse	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	24/03/2021	*		252	mg/kg MS			
Molybdène	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	24/03/2021	*		9.5	mg/kg MS			
Nickel	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	24/03/2021	*		34.4	mg/kg MS	200	mg/kg MS	
Plomb	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	24/03/2021	*		137	mg/kg MS	800	mg/kg MS	
Soufre	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	24/03/2021	*		19876	mg/kg MS			
Zinc	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	24/03/2021	*		1923	mg/kg MS	3000	mg/kg MS	
somme des Metox	Calcul	24/03/2021			2680	mg/kg MS	4000	mg/kg MS	
PCB 28	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	19/03/2021	*	r	<0.013	mg/(kg MS)			
PCB 52	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	19/03/2021	*	r	<0.013	mg/(kg MS)			
PCB 101	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	19/03/2021	*	r	0.017	mg/(kg MS)			
PCB 118	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	19/03/2021	*	r	0.013	mg/(kg MS)			
PCB 138	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	19/03/2021	*	r	0.036	mg/(kg MS)	,		
PCB 153	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	19/03/2021	*	r	0.035	mg/(kg MS)			
PCB 180	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	19/03/2021	*	r	0.031	mg/(kg MS)			

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.



Service public de l'assainissement francillen

DLE Direction des Laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et **Prélèvements**





82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél: 01.41.19.53.64 E-mail: receptionlabo@siaap.fr

Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n°1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Analyse	Méthode	Date d'analyse			Résultat	Unité	dépasser	kimale à ne pas pour mise en ion agricole #
Somme 7 PCB	Calcul	19/03/2021		r	0.16	mg/(kg MS)	0.8	mg/(kg MS)
Fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	19/03/2021	*	r	0.70	mg/(kg MS)	5	mg/(kg MS)
Benzo[b]fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	19/03/2021	*	r	0.36	mg/(kg MS)	2.5	mg/(kg MS)
Benzo[a]pyrène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	19/03/2021	*	r	0.31	mg/(kg MS)	2	mg/(kg MS)
Phosphore total (P2O5)	Méthode interne : 26-LAB- MOP-511, 26-LAB-MOP- 051 et tableur de calcul des oxydes log-84	22/03/2021	*	r	4.88	% sur brute		
Azote ammoniacal (NH4)	Méthode interne : 26-LAB- MOP-097	19/03/2021	*	r	0.216	% MB		
Hq	NF EN 15933	19/03/2021	*	r	8.5	unité pH		
Température de mesure du pH	Méthode interne	19/03/2021			21.4	°C		
Refus	NF EN 16179	22/03/2021			<5.0	%		

Arrêté du 08/01/98 fixant les prescriptions applicables aux épandages des boues sur les sols agricoles pris en application du décret n°97-133 du 08/12/97 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.

Observations liées aux résultats :

Les couples PCB101/PCB90 et PCB118/PCB106 ne sont pas séparés donc les échantillons positifs peuvent contenir l'un et/ou l'autre des composés. Cela peut surestimer la somme 7PCB, PCB101 et PCB118.

Légende: BO: BOUE

> Laure MENJOU Responsable du Laboratoire

> > Analyse des échantillons semaine n° : 11 Siccité (moyenne d'analyses quotidiennes) :

☐ Boue Seine Aval +

Boue Reglementaire

☐ Boue non Epandable

☐ Boue non Conforme. FNC n°_

DATE: 01/04/2021 VISA Laboratoire

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.



Direction des laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et **Prélèvements**

DLE

RAPPORT

82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél: 0141195364 E-mail: receptionlabo@siaap.fr

Votre commande: BACTERIO BTF (3618)

Nom de projet : SAV

Echantillon(s) reçu(s) le : 15/03/2021

N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-LAM-2021-1222

Rapport autorisé le : 19-MARS -2021 10:42

SIAAP SEINE AVAL Delphine LEGRAND FROMAINVILLE BP104 78603

MAISONS LAFFITTE

Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO21-21771 / BTF prélevé le 15-MARS -2021 07:00

Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse	Résultat	Unité
	Méthode interne 26-LAB-MOP-103	15/03/2021	Absence	UFC/gMS
Escherichia coli	FD CEN/TR 16193	15/03/2021	<5.60E+00	NPP/gMS
Semaine prélèvement	T B OLIVIN TO TOO	15/03/2021	11	-

Observations liées aux résultats :

Matière sèche : 54,7% (N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-2021-1162)

- E. Coli = <5.6 NPP/mL

Coliformes Thermotolérents = absence dans 0.001 mL

Légende :

BO: BOUE

Yves ZARZELLI Responsable du Laboratoire

Analyse des échantillons semaine n°: 11

Microbiologie:

Coliformes thermotolérants : /g MS

Escherichia coli : /g MS

DATE: 01/04/2021 VISA Laboratoire

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

Page 1 sur 1